

ÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE
CHANTONNAY**

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 22 JUIN 2023

N° 2023-252 EHPAD LES HUMEUX – CREATION D’UN PARKING – ATTRIBUTION DU MARCHÉ – RECTIFICATION ERREUR MATERIELLE DANS LA DP N°2023-59

Nomenclature des actes : 11

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente,

Considérant que le montant prévisionnel de la dépense est inférieur au seuil de mise en concurrence obligatoire,

DP 2023-252 portant rectification d’une erreur matérielle contenue dans la DP N° 2023-59 du 13 Février 2023

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay,

DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1: Dans le cadre du marché relatif à la désignation d’un prestataire pour à la création d’un parking à l’EHPAD LES HUMEUX A BOURNEZEAU, la proposition retenue est la suivante :

SARL HERBRETEAU
Le Pont Charrault
85110 STE CECILEMONTANT

Le montant du marché s’élève à 35 653.71 euros Hors Taxes, soit **42 784.45 € TTC au lieu de 42 684.45 € TTC**, montant qui était notifié dans la DP N° 202359 du 13 Février 2023.

Le présent marché est conclu pour une durée de 3 mois à compter de la date de notification du marché

Envoyé en préfecture le 24/06/2023

Reçu en préfecture le 24/06/2023

Publié le

ID : 085-248500340-20230623-2023_252-AR



Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget 2023 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 23 Juin 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET